



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 31 janvier 2023 à 9 h 05 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice, Centre d'appels non urgents 311, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Amélie Bourgon, directrice, Approvisionnement responsable, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Magdalena Dudek, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau, Bruno Desautels, chef de division, Gestion des matières résiduelles, Annie-France Major, responsable PGMR, Eau et matières résiduelles, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Marie-Hélène Rivard, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances, et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique.

CP20230131-P1

SÉANCE D'INFORMATION – LEED ET CARBONEUTRE

Séance d'information présentée par monsieur Mark Hutchinson, vice-président du programme des bâtiments verts du Conseil du bâtiment durable du Canada.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne que la présentation fait référence à la nécessité d'agir, avec un portrait des huit prochaines années, mais se questionne à savoir si un portrait des huit dernières années est disponible. Monsieur Hutchinson mentionne que la tendance future est positive, que le marché est très différent et que les gens sont préoccupés par le carbone neutre et le marché des bâtiments verts.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne la qualité de la présentation et se questionne à savoir si un bâtiment accrédité pourrait éventuellement perdre cette accréditation advenant des changements dans son environnement. Monsieur Hutchinson répond que pour les certifications LEED et carboneutre, il y a un système pour la construction et un système pour les opérations.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que la Ville de Gatineau, depuis la fin des années 2000, a obtenu la certification LEED pour plusieurs bâtiments, tout comme le fédéral. Il demande si un bâtiment LEED argent ou or pourrait se conformer au carbone « 0 ». La réponse de monsieur Hutchinson est à l'effet que certaines particularités et distinctions sont automatiques et que les mesures sont différentes pour l'énergie et les émissions, ajoutant que le fédéral vise la construction de bâtiments fédéraux à carboneutre à 100 %.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin fait référence à des actions mises en œuvre en Europe et souhaite vérifier si ces exemples et les habitudes de vie sont pris en compte. Il aimerait aussi obtenir des arguments face aux gens qui pensent que les bâtiments LEED sont trop dispendieux. Monsieur Hutchinson mentionne que le coût LEED varie en fonction des mesures choisies et qu'en moyenne, un bâtiment certifié LEED argent n'a pas vraiment de coûts additionnels, que la certification or implique une dépense supplémentaire de 5 à 10 %, et que pour le platine les coûts supplémentaires sont difficiles à évaluer.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que la présentation sera utile en considérant les décisions à venir. Elle souhaite par ailleurs savoir si la Ville de Gatineau serait admissible au Programme des bâtiments verts et inclusifs. Monsieur Hutchinson fournit des informations sur ce programme fédéral, mentionne que la contribution financière pouvant être octroyée est significative. Madame Des Marais poursuit avec des questions sur le béton sobre en carbone, la combustion et l'application du Code du bâtiment à la Ville de Gatineau. Monsieur Hutchinson confirme que les codes provinciaux du bâtiment sont inspirés du Code national, pour s'assurer d'une uniformité et de la mise en place rapide de mesures. Il mentionne également qu'il y a plusieurs manières de réduire l'intensité du béton en carbone, en fournissant des exemples et des informations complémentaires.

Monsieur le conseiller Mario Aubé se questionne sur les coûts des différentes certifications et sur le nombre d'années requises pour assurer la rentabilité des investissements. Monsieur Hutchinson mentionne que les analyses de rentabilité sont plus faciles à réaliser pour le carbone « 0 », en présentant certaines données. Pour le LEED, le calcul sur le retour de l'investissement dépend des mesures qui ont été mises en place.

Un questionnaire est adressé par madame la conseillère Olive Kamanyana relativement aux bâtiments existants et aux améliorations locatives, afin de savoir si une évaluation complète des bâtiments municipaux est possible. Monsieur Hutchinson répond qu'une telle évaluation peut être complexe pour une Ville, même si intéressante, considérant le nombre d'infrastructures. Il n'y a donc pas de système existant pour une évaluation complète d'une ville, mais les villes font des études sur les émissions de gaz à effet de serre. Suivant une autre question de madame Kamanyana, monsieur Hutchinson mentionne qu'il ne travaille pas directement avec le programme de construction verte en bois et ses recommandations, mais que l'utilisation du bois est favorisée pour le carboneutre.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande si, dans les deux certifications, il existe des moyens pour quantifier ou inclure l'impact des décisions urbanistiques (effets des emplacements sur l'étalement urbain...). Monsieur Hutchinson mentionne que ces critères sont pris en compte dans le programme LEED, mais pas dans les autres programmes.

Madame la mairesse France Bélisle rappelle aux membres qu'une demande a été formulée pour la présentation de ce jour, pour le programme LEED, afin d'avoir un portrait clair des impacts environnementaux et des coûts associés et demande si, pour les certifications LEED, il y a des délais pour avoir une analyse selon le niveau de construction. Monsieur Hutchinson mentionne ne pas détenir cette information. Madame la mairesse adresse une question à monsieur André Turgeon concernant la construction du Centre Slush Puppie. Monsieur Turgeon mentionne que ce bâtiment n'a pas de certification, mais que plusieurs éléments ont été mis en place. Il fournit des informations sur les orientations de la Ville depuis la fin des années 2000 pour les bâtiments de la Ville, mentionnant que la certification LEED argent est souhaitée et que les travaux sont réalisés en ce sens, même si la certification n'est pas toujours demandée. Pour le Centre Slush Puppie, comme ce n'est pas un bâtiment de la Ville, il n'y a pas eu de demande pour obtenir une certification, mais plusieurs points ont été adressés et une attention a été portée aux choix technologiques. Une seconde présentation est prévue par l'administration de la Ville dans les prochains jours, laquelle fournira de plus amples informations sur la version LEED « interne » et les choix d'autres villes. En ce qui a trait aux coûts et aux délais, monsieur Turgeon mentionne qu'ils peuvent varier en fonction des choix technologiques qui sont faits, pour répondre aux différents critères.

Madame la mairesse demande ce qui est le plus important : aller chercher une certification officielle ou un engagement à construire un bâtiment qui respecte les meilleures normes? La réponse de monsieur Hutchinson est à l'effet que la certification est importante. En l'absence de recherche de certification, le projet peut débiter avec certains objectifs qui sont abandonnés en cours de projet, notamment faute de temps ou d'argent.

Monsieur le conseiller Marc Bureau fait un retour sur la construction de certains bâtiments municipaux construits depuis 2008, en invitant les élus à les visiter. Il demande si le programme carboneutre permet la rénovation de bâtiments et veut savoir si certains immeubles ne sont pas qualifiables. Monsieur Hutchinson mentionne que ce ne sont pas tous les bâtiments rénovés qui peuvent être admissibles à la certification.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souligne que les chiffres démontrent la rentabilité des investissements faits pour la certification LEED et se demande quels devraient être les objectifs de la Ville. Monsieur Hutchinson répond que la certification platine est évidemment mieux, mais que tout dépend du niveau d'efforts et d'investissements requis. Il poursuit en mentionnant que les villes visent habituellement l'or ou l'argent, mais que selon lui l'argent n'est pas suffisant et recommande de viser l'or. En réponse à une autre question de monsieur Sabourin, il mentionne que la certification LEED, lancée en 2003, était plus présente au public, mais il y a une tendance changeante depuis 2009-2010 (plus de 50 % des certifications au privé).

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que l'idéal serait d'avoir des certifications platine partout, mais quand dans un contexte où l'on souhaite équilibrer toutes les actions, il est nécessaire de répartir les investissements. Monsieur Hutchinson mentionne que le niveau or est habituellement atteignable à des coûts raisonnables permettant d'autres investissements.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si les certifications permettent d'avoir des bâtiments avec une plus grande longévité et nécessitant moins d'entretien, ce à quoi monsieur Hutchinson répond que les bâtiments certifiés sont généralement de meilleure qualité. Le niveau de performance étant plus élevé, les gens en sont satisfaits après 5-10-15 ans. Il y a donc des retombées en termes de durabilité des bâtiments. Madame Lacasse-Brunet demande également des précisions sur la possibilité de déconstruire des bâtiments.

Madame la mairesse quitte son siège à 10 h 19.

Monsieur Hutchinson mentionne qu'il peut être intéressant de penser à une stratégie de déconstruction pendant la construction, mais qu'il ne s'agit pas d'un critère pour obtenir la certification.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 23.

Reprise du comité plénier à 10 h 40.

Madame la mairesse reprend son siège à 10 h 40.

CP20230131-P2

CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Présentation par mesdames Chantal Marcotte et Amélie Bourgon ainsi que par monsieur Bruno Desautels.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le cadre réglementaire provincial pour la collecte sélective (matières recyclables);
- présenter les résultats de l'analyse du service de collecte des matières résiduelles résidentielles;
- informer les membres du comité plénier des changements au service à partir de juin 2024.

Plan de la présentation :

1. Modernisation de la collecte sélective;
2. Résumé du service actuel;
3. Analyse;
4. Niveau de service;
5. Alternatives;
6. Prochaines étapes.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne quitte son siège à 10 h 43. La présidence de la rencontre est assurée par madame la conseillère Caroline Murray.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet reprend son siège à 10 h 46.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle remercie madame Chantal Marcotte et son équipe pour la présentation, soulignant que la présentation d'abord faite au comité exécutif a été modulée afin qu'elle puisse être présentée en rencontre publique. Elle mentionne qu'un positionnement est nécessaire, considérant la pénurie de la main-d'œuvre, dans l'offre de services aux citoyens. Il est également aussi important de confirmer que le changement présenté émane d'une directive du gouvernement de scinder les contrats de collecte des matières résiduelles et recyclables, le gouvernement ayant la volonté que les entreprises deviennent responsables de leur production (imputabilité). Madame Marcotte poursuit en mentionnant que le gouvernement souhaite pouvoir isoler tous les coûts associés au recyclage afin d'en refiler la facture aux producteurs et compenser les municipalités. La cueillette et le tri des matières recyclables seront uniformisés au Québec pour toutes les municipalités via un partenaire désigné, Éco Entreprise Québec (ÉEQ).

Considérant le manque de personnel, monsieur le conseiller Jean Lessard demande s'il ne serait pas pertinent de scinder le contrat en deux (est et ouest) et s'il serait envisageable de prévoir des collectes sur quatre jours, pour conserver une journée de rattrapage en cas de retard. Monsieur Bruno Desautels mentionne que plusieurs scénarios ont été étudiés, mais qu'un certain volume doit être inclus aux contrats.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne reprend son siège à 11 h 18.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souligne que la campagne de communication sera importante pour informer la population des changements qui seront apportés. Il souhaite par ailleurs obtenir des informations sur les camions à chargement latéral (efficacité, bris aux bacs, plaintes) et sur le fonctionnement pour l'inscription requise pour les encombrants. Madame Marcotte débute en mentionnant que le citoyen ne verra pas une grande différence, autre que l'arrimage des calendriers, et souligne que les propositions sont faites pour limiter la hausse des coûts. Tout dépendra des résultats d'appel d'offres pour les coûts, mais si le statu quo était conservé, la taxe GMR augmenterait considérablement. Pour la question des encombrants, des rappels et billets de courtoisie seront remis par les inspecteurs si certains sont laissés à la rue. Concernant les camions à chargement latéral, monsieur Desautels fait état de leurs avantages : plus de productivité, moins de bris de bacs, moins d'accidents de travail pour les opérateurs et travail plus intéressant pour ceux-ci.

Une question technique est adressée par monsieur le conseiller Marc Bureau relativement aux encombrants de bois. Monsieur Desautels mentionne que la notion d'amas d'articles devra être définie lors des campagnes de communications. Monsieur Bureau demande aussi si la question du recyclage pour le commercial sera incluse aux négociations à venir avec ÉEQ. Madame Marcotte mentionne que ces détails sont actuellement non disponibles. Madame Annie-France Major rappelle l'action 14 du PGMR en soulignant que les détails seront discutés avec ÉEQ puisque les budgets sont disponibles à la Ville et qu'il y a une volonté de mettre cette action de l'avant. Une autre question de monsieur Bureau concerne les centres de tri et madame Marcotte mentionne que les informations ne sont actuellement pas disponibles en ce qui a trait aux discussions en cours entre ÉEQ et les centres de tri. Monsieur Bureau termine en mentionnant être en accord avec les recommandations présentées, tout en soulignant l'importance des communications, pour limiter les frustrations.

Diverses questions sont adressées par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, qui débute en soulignant certaines problématiques vécues avec la collecte le vendredi dans son secteur, pour les immeubles à logement et les délais pour communiquer avec le 311. Monsieur Desautels mentionne que le délai de 24 heures pour les immeubles desservis à la cour ne devrait pas s'appliquer dans le contrat à venir. Suivant une autre question de monsieur Blondin, monsieur Desautels mentionne que pour les encombrants valorisables, le contrat actuel prévoit que le citoyen peut choisir de laisser l'item à la rue ou à l'intérieur de sa résidence. Concernant un questionnaire pour l'acquisition de bacs bruns supplémentaires, madame Marcotte mentionne que les gens qui souhaiteraient mettre des feuilles ou du gazon hors période pourraient le faire en apportant ces résidus à l'écocentre ou en achetant un bac roulant supplémentaire dans un magasin à grande surface. Monsieur Blondin demande par ailleurs si un suivi sera fait aux écocentres concernant les items apportés dans des sacs, pour leur tri. Madame Marcotte répond que les matériaux apportés aux écocentres doivent être triés et non dans des sacs, pour éviter la facturation. Finalement, en ce qui a trait aux camions à chargement latéral, monsieur Blondin demande si des

expériences en période hivernale sont connues et monsieur Desautels confirme que l'expérience vécue dans d'autres villes est positive.

Monsieur le conseiller Steve Moran exprime avoir des appréhensions pour le projet présenté, particulièrement pour ses impacts sur la fiabilité et la qualité du service qui sera offert et se demande pourquoi le dossier a d'abord été présenté au comité exécutif. Madame la mairesse mentionne que le dossier a été présenté en rencontre de travail du comité exécutif. Monsieur Champagne rappelle la procédure, à savoir que l'information est d'abord reçue au comité exécutif, pour suivi au comité plénier par la suite. Monsieur Moran mentionne que plusieurs changements ont été apportés à la collecte dans les dernières années et que les conseillers sont souvent interpellés en ce qui a trait à l'amélioration de ce service. Il se questionne sur les alternatives qui seront proposées aux soumissionnaires et veut savoir comment elles permettront d'améliorer le service offert. Finalement, il demande si la possibilité d'offrir le service en régie a été évaluée. Madame Marcotte mentionne que les changements présentés concernent surtout les résidus verts et leur collecte et que le service a préféré limiter les changements aux feuilles et au type de camions demandé, même si plusieurs changements avaient pu être demandés. Concernant la stratégie d'approvisionnement, certaines informations sont actuellement confidentielles considérant le lancement de l'appel d'offres à venir. En réponse au questionnement pour un possible service en régie, une analyse a été réalisée il y a 2-3 ans dans laquelle ce scénario a été étudié. Le rapport alors soumis était plus ou moins pertinent. Des analyses seraient par ailleurs en cours par la CSN et divers partenaires externes face à ces enjeux, mais de grands investissements seraient nécessaires en termes d'infrastructures.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si le présent dossier sera porté à l'attention du conseil municipal et pourquoi ce projet n'a pas été présenté au budget. Elle a aussi des questions concernant le PGMR. Madame Marcotte mentionne que des campagnes seront faites pour l'herbicyclage et le feuillicyclage. En ce qui a trait au contrat, l'échéancier fixé est l'octroi d'un contrat en mai par le conseil municipal, avec présentation de différentes options. Madame Amélie Bourgon mentionne que les documents d'appel d'offres seront publics et monsieur André Turgeon ajoute qu'un retour sera fait au conseil suite à l'analyse des soumissions reçues pour l'octroi du contrat.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne avoir des préoccupations quant à la limite de sacs de feuilles. Elle se dit d'accord avec la mesure, considérant que certains citoyens ambitionnent, elle veut savoir quelles sont les options pour les citoyens. Elle rappelle que la clé sera les communications, que les citoyens doivent comprendre les changements et les conseillers doivent avoir en main toutes les informations pour permettre une transmission efficace. La campagne de communications devra se faire en continu.

Monsieur André Turgeon revient sur l'information transmise plus tôt et confirme que le contrat devra être octroyé par le comité exécutif et non le conseil municipal. Monsieur Simon Rousseau mentionne qu'il est important que l'administration soit bien enlignée, afin de permettre le lancement de l'appel d'offres avec les éléments présentés. Retour possible si un délai supplémentaire est nécessaire pour apporter certaines précisions, mais l'échéancier est serré. Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que le comité exécutif a compétence pour octroyer le contrat, mais que les détails appartiennent aux membres du conseil.

Madame la conseillère Caroline Murray souligne comprendre les enjeux d'échéancier, mais demande si un retour du projet pilote des encombrants dans le Plateau est prévu avant le lancement de l'appel d'offres. Madame Marcotte répond qu'un bilan est à venir, mais que le projet pilote allait au-delà de la cueillette, qu'il comprenait toute la gestion de l'encombrant. Le bilan sera donc présenté après le lancement de l'appel d'offres.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souligne à son tour l'importance du Plan de communication, également pour les contribuables anglophones. Il demande par ailleurs s'il serait possible de distribuer des bacs plus gros, pour faciliter le nouveau concept et ne pas augmenter les coûts pour le citoyen.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne avoir un malaise relativement au retrait du ramassage des feuilles. Considérant l'enjeu de délais, la priorité devrait être portée à cet élément si une révision doit être faite. Madame Marcotte mentionne qu'une analyse a été réalisée pour le remplacement de tous les bacs bruns et que cette

dépense serait estimée à 7 000 000 \$. Une réflexion est également en cours pour le remplacement graduel des bacs puisque des bacs plus gros permettraient de réduire la fréquence des collectes. Actuellement, un deuxième bac est disponible pour les citoyens sur présentation d'une preuve d'excédents de résidus alimentaires. Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande s'il ne serait pas possible d'élargir la définition de qui peut avoir un deuxième bac et si les nouveaux bacs ne pourraient pas être de capacité supérieure. Monsieur André Turgeon mentionne que la pratique de l'herbicyclage est favorisée, plutôt que le compostage, pour la coupe d'herbe, avec explications.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande comment sont choisis les niveaux de service offerts et mentionne que tout changement peut être un défi. Madame Marcotte mentionne qu'il y aura, à l'appel d'offres, deux items de niveau de services et que les autres seront des alternatives proposées aux soumissionnaires afin de permettre une offre de service de qualité à bon prix. Madame Lacasse-Brunet demande quels seraient les impacts de diminuer les collectes ou de distancer la collecte du compost en hiver pour réduire les coûts, s'il serait possible de nettoyer les bacs de compost à même les camions et comment seront communiquées les meilleures pratiques aux citoyens.

Madame la conseillère Olive Kamanyana quitte son siège à 12 h.

En ce qui a trait aux encombrants, madame Marcotte mentionne qu'une stabilité est visée pour les soumissionnaires : si le nombre de collectes est réduit, on demande aux soumissionnaires d'avoir des employés et des camions supplémentaires pour un nombre limité de collectes avec un volume imprévisible et non constant.

Monsieur le conseiller Steven Boivin exprime essayer de comprendre le rôle du comité plénier vs les changements à venir pour les citoyens dans leurs habitudes, soulignant le besoin d'informations et de temps pour bien faire son travail. Les informations présentées en rencontre de travail du comité exécutif ne sont pas disponibles à l'ensemble des élus, lesquels ont reçu la documentation seulement à la fin de la semaine dernière. Il adresse des questionnements sur les raisons ayant motivé la présentation du dossier en rencontre de travail du CE plutôt qu'à huis clos. Il demande également si le PGMR devra être modifié advenant une approbation des initiatives présentées aujourd'hui. Madame Marcotte mentionne que le règlement GMR devra en effet être modifié et que sa modification est déjà en cours pour un autre dossier.

Madame la mairesse France Bélisle souligne la sensibilité contractuelle de certains éléments présentés en rencontre de travail, d'où la décision d'en discuter à cette instance. Elle confirme que les changements devront bien être communiqués et rappelle que ceux-ci ont été demandés par le gouvernement du Québec. ÉEQ a été submergé de demandes en provenance des municipalités et les discussions avec la Ville se sont poursuivies jusqu'à tard l'automne dernier, c'est pourquoi le dossier n'était pas à l'étude budgétaire, étant à la merci de ce nouveau partenaire. Concernant le délai pour la remise des documents aux membres du conseil, madame la mairesse mentionne que suite à la présentation au CE, les membres ont exprimé la volonté que le dossier soit présenté en comité plénier public et que la présentation a donc dû être révisée en conséquence, pour retirer les éléments contractuels confidentiels. Monsieur le conseiller Daniel Champagne ajoute qu'il n'est pas anormal et même souhaitable que les dossiers soient d'abord traités en rencontre de travail du CE pour la préparation des ordres du jour. Il admet cependant qu'il n'est pas normal de demander une décision le jour même d'une telle présentation et qu'une séquence est nécessaire pour avoir un temps de réflexion.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande si la collecte de la styromousse a été analysée et s'il serait possible de rediscuter du dossier à une date ultérieure, avec présentation d'options pour les résidus verts. Madame Marcotte confirme que différentes options pourront être présentées et fournit des informations sur les échéanciers, en mentionnant qu'il est possible qu'un deuxième appel d'offres soit nécessaire en l'absence de soumissions ou de soumissions conformes. Pour la styromousse, il est actuellement impossible de l'intégrer au bac bleu et la collecte de porte à porte serait très dispendieuse. Un règlement fédéral devrait être adopté sous peu, bannissant certains contenants. Actuellement, la styromousse est acceptée aux écocentres et un changement serait à venir avec ÉEQ pour permettre son acceptation au bac bleu.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite qu'un service de qualité puisse être offert aux citoyens, avec des retombées environnementales. Pour les résidus verts, elle demande s'il serait possible de limiter le nombre de sacs à la rue et quelles seraient les autres options. Monsieur Champagne mentionne que les orientations sont données par le conseil municipal et que l'octroi du contrat se fait par le CE, en respect de ces orientations.

En ce qui a trait aux résidus verts, monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu'il est important de faire comprendre pourquoi on les ramasse et l'impact environnemental de cette activité. Il souhaiterait, pour une prochaine présentation, avoir plus de détails sur la fiabilité du service, ainsi qu'un diagnostic du problème actuel et les impacts des changements proposés. Madame la mairesse rappelle que le changement est dicté par le gouvernement du Québec et que le contrat qui sera octroyé sera adapté à la lumière des défis actuels, d'où l'importance de se positionner du côté des soumissionnaires.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande si la documentation présentée en comité de travail du CE sera disponible à tous les élus. Madame la mairesse mentionne que certains éléments sensibles ont été retirés, notamment en ce qui a trait aux RH, mais que le retrait de ces éléments ne devrait pas influencer ou bonifier la réflexion.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si le conseil doit s'attendre à une hausse de coûts. Madame Marcotte mentionne qu'une hausse est effectivement à prévoir, considérant notamment les enjeux d'approvisionnement des camions, le coût du diesel, l'inflation, la hausse des salaires... Le service travaille cependant en se mettant dans la peau du fournisseur, pour limiter cette hausse. Monsieur Sabourin se questionne à savoir s'il ne devrait pas y avoir une économie d'échelle en ce qui a trait aux salaires considérant que les camions à chargement latéral nécessiteront moins d'employés. Monsieur Desautels fournit des explications sur les besoins RH et monsieur André Turgeon mentionne que pour chaque appel d'offres, des estimations sont produites, selon le niveau de service requis.

Monsieur Simon Rousseau conclut en mentionnant comprendre les préoccupations et la volonté d'obtenir des informations supplémentaires. Un retour sera fait avec la présentation de recommandations sur différents niveaux de service, avec des options plus spécifiques. Il s'engage auprès de l'équipe à ce qu'un retour rapide soit fait, pour ne pas retarder l'appel d'offres.

Fin du comité plénier public à 13 h 32.